



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 10788

Texte de la question

M Jean-Paul Fuchs attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur la situation des réalisateurs de télévision. En effet, il semble souhaitable de tenir compte des difficultés et des impératifs de cette profession. Aussi lui demande-t-il s'il envisage de doter celle-ci d'un statut comparable à celui des journalistes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le développement équilibré de la production française, et donc les possibilités d'emploi et d'épanouissement de tous les créateurs et techniciens qui y participent constituent une priorité pour le Gouvernement et notamment pour les ministres chargés de la culture et de la communication. En ce qui concerne les problèmes rencontrés par les réalisateurs, il n'apparaît pas que l'engagement d'une procédure législative portant statut de la profession constitue la réponse la plus adéquate. Il semble de beaucoup préférable que les objectifs recherchés soient atteints par une véritable négociation entre tous les partenaires concernés. Dans cette perspective, la négociation par thèmes, notamment celui de la formation professionnelle, semble la voie la mieux adaptée pour élaborer un statut minimum commun à tous les salariés de la branche audiovisuelle, qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé. Le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire poursuit cependant l'étude approfondie des différentes revendications des réalisateurs, en liaison régulière avec leurs représentants syndicaux. Par ailleurs, la préoccupation du Gouvernement de favoriser la création française et l'ensemble de ceux qui y participent le conduira dans les mois qui viennent à renforcer le dispositif réglementaire existant, en application de la loi du 17 janvier 1989.

Données clés

Auteur : [M. Fuchs Jean-Paul](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10788

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1325